


# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Évaluation des écoles doctorales



## Référentiel pour l'évaluation externe d'une école doctorale

Novembre 2016

## Introduction

Le HCERES a construit son processus d'évaluation des écoles doctorales (ED) sur la base d'un ensemble de valeurs et d'objectifs propres à toute ED. L'ensemble des points répertoriés dans le référentiel détaillé ci-après permet aux ED et aux établissements porteurs ou associés d'appréhender et de construire leur propre évaluation (dispositif interne d'évaluation ou autoévaluation). Chaque référence constitue un objectif à atteindre par une ED et les établissements qui la portent. Ces références sont explicitées en critères qui seront utilisés par les comités HCERES pour mesurer leur degré de réalisation.

Le référentiel est organisé en trois domaines de management de la qualité du fonctionnement global d'une école doctorale :

- Domaine 1 : Fonctionnement et adossement scientifique de l'école.
- Domaine 2 : Encadrement et formation des doctorants.
- Domaine 3 : Suivi du parcours professionnel des docteurs.

## Le référentiel

### Domaine 1 : Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Référence 1-1 : L'ED est lisiblement et efficacement positionnée au sein des institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

- L'intitulé de l'ED est cohérent avec le périmètre scientifique de l'ensemble des unités de recherche de rattachement.
- Le positionnement de l'ED et ses interactions avec son/ses établissement(s) porteur(s) et un Collège doctoral (ou structure équivalente, si elle existe) sont pertinents et efficaces. La mutualisation d'activités inter-ED par le Collège doctoral est justifiée, effective et opérationnelle.
- L'ED tisse des liens bilatéraux efficaces avec ses unités de recherche pour permettre l'apport d'une valeur ajoutée significative dans le fonctionnement global de l'école (recrutement des doctorants, offre de formations, suivi des doctorants et docteurs, valorisation/promotion du doctorat, etc.).

Référence 1-2 : L'organisation et la gouvernance de l'ED répondent à ses besoins de fonctionnement.

- La gouvernance de l'ED est effective et adaptée à son profil et son contexte (Bureau, codirections éventuelles, Conseil, commissions, etc.). L'ED se dote d'un règlement intérieur, qui en prenant en compte son contexte et ses caractéristiques, détaille les modalités de son fonctionnement global.
- L'ED s'appuie sur un Conseil d'école, qui se réunit régulièrement et dont la composition est conforme aux textes en vigueur. Ses missions et ses modalités de fonctionnement sont clairement définies. La représentation et la participation des représentants des doctorants sont effectives.
- L'ED s'est dotée de moyens de communications internes et externes visibles et fonctionnels. Par ce biais, l'ED s'assure que les procédures administratives (accès au concours de recrutement, inscription, journée de rentrée, etc.), les activités de recherche au sens large (intégration dans une unité de recherche, connaissances des compétences développées au sein des autres structures de recherche partenaires, etc.), l'animation scientifique et/ou professionnalisante (Journées de l'ED, formations, cycles de conférences, etc.) sont accessibles et connus aux/par les doctorants et leur direction de thèse.
- L'ED donne aux représentants des doctorants, qui siègent au Conseil, les moyens de communiquer efficacement avec les doctorants et diplômés de l'école.
- L'ED assure régulièrement son autoévaluation (bilan annuel, par exemple) dont les résultats et l'analyse qui en découle sont présentés aux membres du Conseil de l'école et à l'établissement. L'ED tire bénéfice de cette analyse dans l'évolution de son fonctionnement global.

Référence 1-3 : L'ED et ses partenaires fixent une politique détaillée pour le recrutement et l'accueil de ses doctorants.

- L'ED suit une politique de financement de thèses cohérente avec ses objectifs et son autoévaluation (*cf supra*). Cette politique implique une maîtrise de la gestion de l'ensemble des types de financements.
- L'ED fixe des règles précises en matière de recrutement de ses doctorants. Les procédures adoptées (choix des sujets de thèses, publications, modalités de recrutement, conditions d'admission, seuil de financement, etc.) sont accessibles, explicites et équitables. L'ED s'assure que les doctorants recrutés bénéficient des conditions scientifiques, matérielles et financières suffisantes.
- Des dispositifs adaptés pour l'accueil des doctorants permettent aux différents publics (doctorants français/étrangers, salariés/non-salariés, en situation de handicap, etc.) de s'intégrer rapidement et efficacement dans leur ED, leur unité de recherche et leur établissement.
- L'ED s'appuie sur une Charte du doctorat dont la rédaction/validation est placée sous la responsabilité des établissements accrédités. Cette Charte fixe les conditions de suivi et d'encadrement des doctorants et définit les engagements réciproques entre les doctorants et les directions de thèses. En s'appuyant sur les textes en vigueur, elle fixe les règles de déontologie du doctorat au sein des ED et des établissements porteurs ou associés.

Référence 1-4 : L'ED et ses partenaires fixent une politique scientifique claire, lisible et cohérente avec son profil et son environnement.

- Les missions scientifiques de l'ED sont déterminées en partenariat avec ses unités de recherche (et les Instituts, fédérations de recherche, etc.) en cohérence avec leur périmètre scientifique et leur rayonnement.
- Au-delà des unités de recherche, des interactions opérationnelles sont tissées avec les établissements, le Collège doctoral (ou structure équivalente, si elle existe), la Région, les industries et/ou les collectivités. L'ED doit mesurer la plus-value de ces interactions et intégrer son analyse dans son pilotage.
- Conçue dans une perspective de valorisation du doctorat et une optimisation de la poursuite de carrière des docteurs, la politique scientifique s'inscrit dans une dynamique locale, nationale et internationale.
- S'appuyant notamment sur les liens scientifiques internationaux tissés par les unités de recherche, l'ED met en place une politique d'ouverture internationale lisible et opérationnelle (gestion des flux entrants et sortants, gestion des thèses en cotutelles, accueil des doctorants étrangers, aide à la mobilité, etc.).

## Domaine 2 : Encadrement et formation des doctorants

### Référence 2-1 : L'ED applique une politique d'encadrement précise et rigoureuse de ses doctorants.

- En cohérence avec son adossement scientifique et son potentiel d'encadrement (et leur évolution), l'ED fixe des règles précises et explicites en matière d'encadrement (nombre de doctorants/encadrant, formation à l'encadrement, gestion des co-encadrements, des cotutelles, des profils particuliers de doctorants, etc.).
- En application de la Charte du doctorat mise en œuvre par les établissements accrédités, l'ED fournit à ses doctorants une Convention de formation qui intègre l'ensemble des éléments référencés dans l'arrêté du 25 mai 2016. Etroitement liée au dispositif de suivi des doctorants, cette Convention pourra être modifiée lors des réinscriptions.

### Référence 2-2 : L'ED met en place des dispositifs adaptés pour assurer le suivi de ses doctorants.

- Avec la participation des acteurs locaux, et en s'appuyant sur la Charte du doctorat et la Convention de formation, l'ED coordonne la mise en place d'un comité de suivi individuel du doctorant. Les modalités de constitution et de fonctionnement de ce comité doivent être clairement définies, lisibles et transparentes pour les doctorants et les directions de thèse.
- Le fonctionnement de chaque comité doit être adapté au profil du doctorant concerné pour suivre efficacement la progression de son travail de thèse (résultats obtenus, publications/productions, formations suivies, etc.) et la préparation de sa poursuite de parcours professionnel.
- L'ED mettra en œuvre des dispositifs (dont le comité de suivi individuel) pour prévenir et limiter les situations susceptibles d'aboutir à un abandon. Intégrées dans la Charte, des modalités de recours à une médiation en cas de conflit seront également prévues.

### Référence 2-3 : L'ED propose à ses doctorants une offre de formations et des animations adaptées.

- L'ED met en place une politique de formations adaptée aux profils de ses doctorants (volume horaire de formation exigé/recommandé, types de formations proposées, modalités de validation et d'évaluation des formations, etc.).
- En partenariat avec les unités de recherche et le Collège doctoral (ou structure équivalente, si elle existe), l'ED construit à destination de ses doctorants une offre de formations disciplinaires/scientifiques et professionnalisantes. Cette offre sera cohérente avec le périmètre scientifique de l'ED, le profil de ses doctorants et les parcours professionnels auxquels les futurs diplômés pourraient prétendre.
- Avec la participation des acteurs locaux (dont les doctorants quand cela se justifie), l'ED met en œuvre ou participe à des actions/animations/manifestations complémentaires, scientifiques et/ou professionnalisantes (Doctoriales, journées de l'ED, etc.), avec des modalités explicites sur leur accès et leur validation. Un retour d'expérience permettra de faire évoluer ces différents types d'animations.
- A l'aide d'outils appropriés, les doctorants mènent leur propre évaluation de compétences acquises tout au long de leur thèse, constituant ainsi, sous la forme d'un portfolio, leur « livret de compétences ».

### Référence 2-4 : L'ED fixe des objectifs et des règles explicites sur la soutenance et la durée des thèses.

- Des critères explicites de soutenance de thèse sont fixés par l'ED et communiqués aux doctorants et directions de thèses. En veillant sur la production de connaissances nouvelles, ces critères doivent en partie garantir la qualité du doctorat.
- En prenant en considération le profil de ses doctorants (discipline scientifique, salarié/non salarié, thèse en cotutelle, etc.), l'ED fixe des objectifs clairs et adaptés en matière de durée des thèses.

## Domaine 3 : Suivi du parcours professionnel des docteurs

Référence 3-1 : L'ED mène des actions concrètes pour favoriser la poursuite de carrière de ses docteurs et valoriser le doctorat.

- En partenariat avec les établissements porteurs et le Collège doctoral (ou structure équivalente, si elle existe), l'ED contribue à la poursuite du parcours professionnel de ses futurs diplômés, sur des postes qui exigent le grade de docteurs.
- En partenariat avec les établissements porteurs et le Collège doctoral (ou structure équivalente), l'ED met en place des dispositifs pour valoriser/promouvoir le doctorat auprès des partenaires (académiques et privés) locaux, nationaux et internationaux.

Référence 3-2 : L'ED met en place des dispositifs efficaces pour le suivi de carrière de ses docteurs.

- Avec la participation des doctorants/docteurs, l'ED favorise la création d'annuaire/réseau/alumni des anciens doctorants.
- Avec la participation active des unités de recherche et des directions de thèses, l'ED (et/ou une structure de l'établissement dont ce serait la mission) met en place un dispositif efficace (avec un taux satisfaisant de réponses exploitables) de suivi de ses docteurs.
- Le dispositif de suivi prend en compte la nature/profil/rémunération, et leur évolution, des postes occupés par les docteurs.

Référence 3-3 : Les données collectées sont analysées, communiquées et exploitées par l'ED.

- L'ED s'approprie les données collectées, en assure l'analyse et la diffusion auprès de son Conseil, des candidats/doctorants/docteurs et des différents partenaires locaux impliqués dans la formation doctorale.
- Les conclusions d'analyse sont mises à profit pour faire évoluer l'ED en termes de fonctionnement (politique scientifique, choix des sujets de thèse, recrutement des doctorants, etc.), d'encadrement (format/fonctionnement du comité de suivi individuel, par exemple) et de formation des doctorants (nature/volume des formations disciplinaires et professionnalisantes, journées scientifiques de l'ED, Doctoriales, etc.).